

**BMW SERIE 5 TOURING / 520D XDRIVE 190CV BVA SPORT**

Mise en circulation	09-11-2017
Kilométrage	17384 km *
Couleur	NOIR SAPHIR
Taux de CO2	132 g
Malus eco :	113 €
Puissance	10 cv
Energie	Diesel
Boite	Auto
Reference	25924
Dispo fournisseur	STOCK FOURNISSEUR

**SOIT PRIX TOTAL TTC : 34000 €**

**A partir de 426 € TTC / mois \*\***

**EQUIPEMENTS**

- ABS
- Aide au stationnement AV-AR
- Airbags frontaux AV
- Alarme antivol avec télécommande
- Appel d'urgence intelligent
- Attelage escamotable
- Barres de toit en aluminium
- Bluetooth
- Capteur de pluie et de luminosité
- Climatisation automatique bi-zone
- Contrôle de la pression des pneumatiques
- Contrôle dynamique de stabilité DSC
- Ecrans antivol
- Feux antibrouillard à LED
- Fixations ISOFIX aux places latérales AR
- Fonction "Ma BMW à distance" (remote services)
- Hayon automatique
- Inserts décoratifs en aluminium
- Jantes alliage 18"
- Lave-phares
- Navigation professionnelle
- Pneus « runflat » avec possibilité de roulage à plat
- Prise USB
- Projecteurs LED
- Protection active de piétons
- Régulateur de vitesse
- Rétroviseur int électrochrome
- RTTI (Info trafic en temps réel)
- Sellerie cuir Dakota noire
- Sièges AV chauffants
- Sièges AV sport
- Start / Stop ECO
- Système audio HiFi
- Vitres AR et lunette AR surteintées
- Volant chauffant
- Volant sport multifonction en cuir

**ALSACE AUTO LIVE - 1 rue Gay Lussac 67201 ECKBOLSHEIM**

Les garanties légales de conformité et de vice caché sous régies par les articles L211-4 à L213.13 et L1641 à L 1648, du code de consommation disponibles en annexe dans le magasin.

\* km non garantis.

\*\* Offre de location longue durée sur 5 ans. Un premier loyer de 6800 € suivi de 60 loyers de 426 €

Exemple pour une BMW SERIE 5 TOURING 520D XDRIVE 190CV BVA SPORT Diesel avec 17384 km en location longue durée sur 61 mois et pour 50 000km, hors assurances facultatives. Sous réserve d'étude et d'acceptation par notre organisme de financement. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts.